

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

DIMANCHE, 1 DÉCEMBRE.

Suite et fin.

L'humilité est une vertu. J'ai besoin de le montrer pour les conséquences ultérieures auxquelles je veux aboutir. L'humilité, dis-je, est une vertu, car la vertu est une force de l'âme qui résiste au mal, et qui accomplit le bien, et l'humilité porte avec soi tous ces caractères. Elle est une force, puisqu'elle surmonte le penchant de notre nature à l'égoïsme de la primauté; elle résiste au mal et accomplit le bien, car le mal est une relation fautive, et le bien une relation vraie des sentiments et des actes avec les êtres. Toutes les fois que nous sommes avec les êtres dans une relation exacte, juste, harmonieuse, non pas par l'esprit, ce serait le phénomène de la connaissance, mais par le cœur et les actes, nous sommes dans le bien. Or, l'orgueil étant un sentiment faux, inhumain, malheureux, un sentiment qui dénature toutes nos relations avec la hiérarchie des êtres, il s'en suit manifestement que l'humilité, qui nous replace à l'égard des êtres dans un rapport vrai, humain et heureux, est une vertu. L'orgueil trouble tous les êtres, à commencer par lui-même; l'humilité apaise tous les êtres, à commencer par elle-même; elle est la vertu-principe, comme l'orgueil est le vice-principe.

Cela posé, je dis que la vérité seule peut produire la vertu, et que l'erreur en est absolument incapable. En effet, l'erreur met notre esprit dans une relation fautive avec les êtres; elle nous les présente tels qu'ils ne sont pas, et sollicite par conséquent notre cœur à faux. Le cœur étant sollicité à faux par des êtres qui lui sont présentés sous un jour qui n'est pas le leur, comment voulez-vous que le cœur conclut à un sentiment vrai, et la volonté à des actes justes? Cela n'est pas possible. Vous savez très-bien, Messieurs, que le sentiment suit la vue de l'esprit, et que les actes suivent l'impulsion du sentiment. Ainsi est constituée la hiérarchie de notre activité intérieure. L'homme voit d'abord, et selon qu'il voit, il éprouve dans la sensibilité une sympathie ou une répulsion, et selon qu'il éprouve une sympathie ou une répulsion, il commande au dedans de lui par la volonté, et ensuite il agit à l'extérieur. Mais si le point de départ, dans cette série des actes, de l'organisation active, est vicieux, si, par exemple, je vois comme mauvais ce qui est réellement bon, si je vois Dieu comme un tyran, au lieu de le voir comme un père, n'est-il pas vrai que mon sentiment, sollicité par cette idée fautive de Dieu, sera porté à le haïr, au lieu que si j'ai l'idée véritable de Dieu, si j'entends la première parole du chrétien qui prie, le *notre Père qui est au ciel*, n'est-il pas vrai que mon sentiment gravitera vers lui sous la forme d'une filiale affection?

Vous vous étonnez sans cesse de rencontrer des âmes bonnes et bien douées, dont les sentiments et les actes, en certaines matières, vous frappent d'une stupeur douloureuse; vous vous dites: Comment ces hommes qui semblent droits, sont-ils capables d'écrire ou de faire de si odieuses choses? Eh! Messieurs, c'est que ces hommes voient mal. Est-ce que vous croyez que le cœur soit toujours devant Dieu aussi coupable qu'il nous le paraît? Est-ce que vous pensez qu'en vivant au milieu d'une société où l'esprit est sans cesse assiégé par l'erreur, la responsabilité des sentiments et des actes soit la même qu'aux époques où la vérité seule instruisait et gouvernait le monde? De temps en temps, chrétiens, on persécute votre honneur par des calomnies publiques, et vous dites: Il n'y a qu'une plume scélérate qui ait pu tracer de telles injures. Détrompez-vous; c'est peut-être la bonne foi qui vous attaque, et presque certainement c'est l'erreur, erreur plus ou moins coupable, selon le malheur des temps et la multiplicité de causes qui ont faussé l'esprit. Ce que vous appelez un coup de poignard est souvent un coup d'épée pour celui qui vous frappe; il ne connaît pas l'Eglise, la cité des saints; il la découvre à travers les tempêtes du siècle, comme un obstacle à ce qui lui paraît être la régénération des idées, l'avvenir du monde, le développement de la civilisation; il voit le contraire de ce que vous voyez, et fait par conséquent le contraire de ce que vous faites. L'erreur! Messieurs, l'erreur! voilà la source la plus féconde du mal, et, dans tous les cas, une source d'où ne peut sortir aucun bien, aucune vertu. Je l'ai démontré.

Voulons-nous donc connaître si une doctrine est la vérité? nous n'avons qu'à voir les sentiments et les actes qui en sont la conséquence. Toute doctrine qui produit la vertu est nécessairement vraie; la vertu est le fruit inimitable de la vérité.

Eh bien! l'humilité est une vertu; une vertu substituée au pire de tous les vices; une vertu capitale qui crée l'autorité, la fraternité, l'amour sacré

du pauvre, qui met les hommes chacun à leur place, même à la dernière, avec leur propre consentement: donc, la doctrine catholique, dont elle est l'effet, est une grande vérité, une grande, une première, une capitale vérité.

Mais, Messieurs, ce n'est pas tout! il ne suffit pas de la vérité toute seule pour produire une vertu; la vérité peut être inefficace à ce grand ouvrage, quoiqu'elle y soit nécessaire. La vérité, en nous enseignant les vrais rapports des êtres, est sans doute le germe premier de la vertu; mais ce germe peut avorter, s'il ne développe dans le cœur un sentiment, et ce n'est pas la même chose de donner des sentiments ou de donner des idées. Je sais comment on donne des idées. L'homme ouvre ses lèvres que Dieu a bénies; il parle, il expose une série de propositions qui contiennent de la lumière; la lumière passe de son esprit à l'esprit qui l'écoute. Mais voir n'est pas sentir; passer de l'acte de la vision à l'acte du sentiment, c'est passer d'une région à une autre. La lumière ne suffit plus pour exprimer ce nouveau phénomène. Tous les jours on voit et on reste insensible. Je descends la rue, je rencontre un pauvre qui me tend la main. Je vois bien sa misère, mais mes entrailles peuvent rester fermées. Je vois bien que la relation de cet homme à moi est une relation de pauvreté à richesse, de solliciteur à qui peut compatir et soulager; cependant je passe sans le bénir ni du regard, ni du cœur, ni de la main. J'ai la vérité à l'égard de ce pauvre, mais je n'ai pas la charité. Qui me donnera la charité? Evidemment, une autre puissance que la vérité, mais une puissance pourtant qui sera unie à la vérité, comme la chaleur l'est à la lumière, une puissance capable de me remuer, de me toucher, de me ravir. Ainsi, vous me nommez la patrie. Tout le monde sait ce que c'est que la patrie. Mais quand l'ennemi est là, quand il s'agit de donner son sang pour la défendre, et souvent un sang que l'on croit inutile, parce que la faiblesse du cœur nous représente volontiers le sacrifice comme une chose qui ne réussira pas: eh bien! alors que faudra-il pour nous décider? Il faudra qu'une inspiration sympathique à l'égard de la patrie tombe de quelque part et vienne animer ce cœur glacé; pour en tirer le sang qu'il veut conserver. L'inspiration sympathique est nécessaire pour faire passer la vérité à l'état de sentiment; tant que cette inspiration sympathique n'agit pas, il est impossible que le sentiment soit produit. De là vient si souvent l'impuissance de la parole; elle éclaire sans échauffer, parce que l'orateur est froid lui-même, parce qu'il n'est pas suffisamment chargé d'électricité sympathique, et que nul ne communique ce qu'il n'a pas lui-même.

Une doctrine qui ne contient pas d'inspiration sympathique au cœur de l'homme est donc une doctrine stérile pour la vertu, quelle que soit la quantité de vérité qu'elle renferme d'ailleurs, et toutes les fois, au contraire, qu'une doctrine remue et transforme le cœur de l'homme, il est manifeste qu'elle lui est sympathique au plus haut degré, et que par conséquent elle est vraie non seulement pour l'esprit, mais pour le cœur. Or la doctrine catholique a fait naître dans l'homme le sentiment inconnu de l'humilité; elle a frappé, comme Moïse, le roc de son orgueil, et l'a rendu doux, simple, obéissant, content de la dernière place; elle a fait un miracle qui a exigé la plus étonnante inspiration sympathique: donc elle est vraie pour le cœur comme pour l'esprit.

Ce n'est pas tout encore: il y a dans la vertu autre chose que la vérité connue et sentie, il s'y trouve encore la force qui agit. On peut voir la vérité, on peut la goûter et manquer toutefois de l'énergie suffisante pour la vouloir et la mettre en pratique. C'est même le cas le plus fréquent. Ce qui nous fait le plus défaut à tous, c'est la force, c'est le *vir*, c'est qu'on ne peut pas écrire au bas de notre statue, comme on l'a fait au bas de la statue d'un homme célèbre, cette simple inscription: *Vir*. La faiblesse est le malheur de notre nature le plus difficile à guérir. Nous voyons encore assez vite la vérité; nous l'aimons sans trop de peine; mais sa transfiguration définitive en vertu, mais l'acte dernier sans lequel l'homme manque à son nom même, voilà l'effort rare autant qu'il est suprême. Eh bien! la doctrine catholique, qui a mis au monde l'idée et le sentiment de l'humilité, en a aussi créé la force. Elle a fait réellement des hommes humbles par les actes autant que par les idées et les sentiments; elle a produit la vertu d'humilité dans sa substance totale. Et puisque nul ne donne ce qu'il n'a pas, il est au dessus de toute controverse que la doctrine catholique possède la force qui fait les humbles. Mais quelle force, et de quel genre? Evidemment une force qui n'est pas dans la nature, qui est supérieure à la nature, puisque l'orgueil détrôné par l'humilité est naturel à l'homme, et qu'ainsi l'humilité ne lui étant pas natu-

zelle, il a bien fallu, pour que l'homme la reçut et la pratiquât, une force qui ne venait pas de sa nature, une force divine. par conséquent, puisque nous ne connaissons que deux genres de force, la nature et Dieu. Donc la doctrine catholique, qui est déjà prouvée une vérité d'esprit et une vérité de cœur, est aussi une vérité divine.

Je confirmerai ce résultat en constatant l'impuissance de toutes les autres doctrines pour produire dans l'homme la vertu de l'humilité.

En dehors de la doctrine catholique, il n'existe que trois doctrines : le rationalisme, le protestantisme et les cultes non chrétiens. Je pourrais ne pas parler des cultes non chrétiens, parce que désormais dans le monde leur tems est achevé, et que la lutte finale n'est plus évidemment qu'entre la doctrine catholique, le rationalisme et le protestantisme. C'est pourquoi, si le tems nous presse, nous n'en dirons qu'un mot.

Le rationalisme est l'effort de l'intelligence pour s'expliquer le mystère des destinées, à elle toute seule, sans le secours d'aucune révélation, d'aucune tradition, d'aucune autorité. Ce mot, Messieurs, est un mot moderne. Ce sont les catholiques du dix-neuvième siècle qui l'ont créé ; et c'est un mot de la création la plus heureuse, parce que c'est un mot plein d'équité. Quand le rationalisme, c'est à dire cette abstraction de toute révélation, de toute tradition, de toute autorité, s'établit dans le monde, les catholiques se trouvèrent embarrassés : ils ne pouvaient pas appeler cet effort de l'intelligence du nom de philosophie ; car eux-mêmes ils ont une philosophie, il existe une philosophie chrétienne, une philosophie catholique. Donner au rationalisme le nom de philosophie, c'était lui donner un nom qui, aux yeux des catholiques, était devenu sacré, et le transporter à un genre de spéculation tout à fait opposé à leur doctrine et à leur méthode. Quelques apologistes appelèrent la philosophie moderne du nom de *philosophisme* ; mais cette expression, hasardée ça et là, ne put obtenir la généralité et la stabilité, précisément parce qu'elle renferme une injure. Qui dit *philosophisme* dit un amour du sophisme ; or, on peut être rationaliste par éducation, par tournure d'esprit, par un malheur quelconque ; on peut chercher en soi-même, dans son intelligence, l'explication du mystère des destinées, et n'être pas nécessairement un cœur dévoué au sophisme. Le mot était donc malheureux. Les catholiques du dix-neuvième siècle ont créé celui de rationalisme, qui a cours aujourd'hui dans toutes les langues de l'Europe, ce qui est le signe inévitable d'un mot bien fait. Et le mot est bien fait parce qu'il exprime sans injure ce qu'il veut dire.

Le rationalisme n'a pas même la prétention d'inspirer l'humilité. Il voit la plaie de l'orgueil ; je crois qu'il la voit ; il cherche dans la modestie un contrepois à ce mauvais sentiment de notre nature ; mais la modestie n'est que l'imitation artistique de l'humilité ; elle cache l'orgueil sans le détruire ; elle le cache, parce que l'orgueil est un vice tellement ennemi de l'humilité qu'il est impossible à l'homme de le montrer. Soyez le plus grand génie du monde ; ayez sur le front toute la gloire imaginable : si l'orgueil apparaît par dessus, vous êtes un homme haï et déshonoré. Le monde ne donne la gloire qu'à la condition qu'on la portera sans être ébloui, et en paraissant encore plus grand qu'elle. C'est pourquoi la modestie est un art du premier ordre, que le rationalisme apprécie de toute nécessité. Il fait même plus.

Je reconnais qu'il n'existe pas seulement une fausse modestie, qui n'est qu'un voile pour couvrir l'orgueil, mais qu'il existe aussi une modestie saine, un certain calme, une possession de soi-même, modérée, qui fait que l'homme parvenu à un rang honorable finit par s'en contenter. Mais ce n'est là qu'une vertu de sage privilégié, une vertu de cabinet et de salon, qui ne pénètre pas jusqu'aux entrailles de l'humanité ; c'est l'apaisement d'un orgueil satisfait, et qui mesure par la prudence l'insatiable des vœux ultérieurs. Le rationalisme n'a même aucune part à ce léger sommeil de l'orgueil ; il est l'œuvre d'une nature tempérée, et non l'œuvre de cette doctrine qui, en faisant de l'intelligence individuelle le principe et la règle exclusifs de la vérité, est la créatrice d'un orgueil particulier, le plus fort de tous. Le vulgaire des hommes n'aspire qu'à la primauté de naissance, de fortune, de génie, de gloire, de puissance ; le rationaliste, capable de dédaigner tout cela, place son trône plus haut encore, et verra sans étonnement le jour où, par une conclusion logique, il s'estimera Dieu ou l'absolu.

Le protestantisme est l'effort de l'intelligence pour se mettre en possession de la révélation sans le secours d'aucune autorité. Par où vous voyez tout d'abord que le protestantisme n'est autre chose qu'un rationalisme mitigé. Le rationalisme se pose comme indépendance de la pensée, comme voulant tirer de lui la vérité ; le protestantisme, en acceptant la révélation, veut cependant entrer en commerce avec la parole divine par l'effort individuel de l'âme. Il ne veut pas de l'homme entre lui et Dieu, parce que l'homme abaisse l'homme ; orgueil religieux qui ruine la société spirituelle, comme l'orgueil ordinaire ruine la société humaine. Aussi les hommes et les œuvres d'humilité, si fréquents dans l'Eglise catholique, n'ont-ils jamais apparus dans le protestantisme, et, de plus, le caractère chrétien, sous ce rapport, a visiblement été altéré chez les peuples protestants. Si vous vous êtes approchés quelquefois d'une population formée par cette doctrine, vous aurez discerné facilement, au langage et à la physionomie, que vous quittez la frontière de l'humilité pour entrer dans une nuance de l'orgueil. Rien n'est plus célèbre, par exemple, que la morgue héréditaire de la capitale du calvinisme.

L'Angleterre, ce pays pour lequel nous devons tous prier, parce que, bien qu'il soit éloigné depuis trois siècles de la vérité catholique, et qu'il ait versé le sang de beaucoup de nos frères, cependant le crépuscule d'un jour plus pur

se lève pour lui, l'Angleterre nous présente aussi, dès le premier regard, la chute sensible de l'humilité chrétienne. Je ne le dis point avec amertume ; il est permis à la charité même de regarder quelquefois le front de l'ange déchû, afin de mieux connaître le signe de la vérité dans son obscurcissement même ou sa disparition. Voulez-vous donc voir les effets d'une fausse doctrine dans un pays ? remarquez l'état de la domesticité en Angleterre. Rien de plus sec, de plus dur, de moins humain peut-il se voir, que le commerce de l'Anglais avec son serviteur ? La divinité du domestique n'y est plus connue ; on n'y sait plus que Jésus-Christ y a été le premier domestique du monde. Le mépris de l'homme a reparu avec l'altération de la doctrine catholique, et le spectacle en est encore plus instructif lorsque, reportant notre pensée dans les beaux souvenirs de notre pays, nous nous rappelons ce qu'étaient chez nous les domestiques, les hommes de la maison, le vieillard qui nous avait autrefois tenus sur ses genoux, la nourrice qui nous avait allaités, quel soutien et quel honneur ils trouvaient dans les vieux châteaux de la féodalité et dans toutes les saintes maisons du royaume très chrétien. Ces maîtres sans doute ne sont plus les nôtres, du moins au même degré ; mais qui les a changés, sinon l'affaiblissement de la foi, sinon l'invasion du rationalisme et de toutes ces doctrines qui repoussent l'homme vers l'orgueil, tout en parlant de fraternité ? La parole humaine, quelle qu'elle soit, ne suffit pas pour substituer dans l'organisation de l'homme l'artère de l'humilité à l'artère de l'orgueil. On peut bien vouloir, ne fut-ce que par pudeur, imiter les idées et les sentiments du vrai christianisme ; mais cette imitation même, par son impuissance, révèle dans la doctrine catholique une semence qui seule a reçu le don de l'efficacité, et avec lui, le signe inaliénable de la divinité.

Quant aux cultes non chrétiens, je n'en dirai rien décidément. Ce sont des corps morts sur le champ de bataille où l'erreur et la vérité se disputent le monde. Que voulez-vous que je parle de Jupiter, de Mercure ? La Grèce, Rome, Mahomet lui-même étaient des flatteurs des passions de l'homme. Que voulez-vous que j'en dise de plus, à propos de l'humilité ? Quand la victoire a enseveli par dessous le sang et les ruines ceux qu'elle a balayés, voulez-vous qu'un orateur vienne un jour sur ces *lumulus* entonner un chant de triomphe et prouver que ces gens morts n'avaient ni la vérité ni la vertu ? Toute doctrine autre que la doctrine catholique flatte l'orgueil et les penchans corrompus de l'homme par un point ou par un autre, Zénon aussi bien qu'Épicure ; et s'il se rencontre une doctrine de main d'homme qui eût toute l'architecture de la vérité, elle prouverait encore par son impuissance, que la vérité, ne suffit pas quand il s'agit de vertus plus fortes que l'homme.

Votre premier trésor, jeunes gens chrétiens, c'est donc celui de l'humilité ; trésor qui vous a procuré la paix, trésor à qui vous devez des frères et des amis que l'orgueil ne vous aurait jamais donnés. C'est là, dis-je, votre premier et votre plus grand trésor personnel ; mais c'est aussi votre trésor pour l'humanité tout entière et pour notre commune et chère patrie. Vous Pourriez sur l'une et l'autre ; vous réapprendrez à ces générations troublées par des ambitions qui ne seront pas satisfaites ce qu'un homme d'état vivant a appelé la sainte école du respect, et j'ajoute : La sainte école du respect dans l'amour et l'amour dans le respect. Vous leur réapprendrez le respect et l'amour de la supériorité, le respect et l'amour de l'égalité, le respect et l'amour de l'infériorité. Vous réconcilierez entre eux les rangs et les sorts, non par des vaines phrases, mais par des sentiments profonds, par des actes où le pauvre reconnaîtra sa grandeur, et qui, en le rapprochant de l'homme, le rapprocheront aussi de Dieu. Appliqués à cette glorieuse tâche qui n'appartient qu'à vous, vous ne vous laisserez point émouvoir par les clamours qui vous accuseront de forfaiture à Dieu et aux hommes ; vous leur opposerez ce même trésor de l'humilité, vous y puiserez pour vous la joie de l'injure pardonnée. Tôt ou tard le monde aura besoin de vous ; l'expérience des doctrines qui ne sont pas les vôtres s'achèvera sous les yeux ouverts du genre humain. Vous n'avez besoin que d'attendre, et la patience est aussi un fruit de l'humilité ! Fils uniques de cette vertu, sacrés patriotes du tems parce que vous l'êtes de l'éternité, montez au Capitole, et là, tenant en main le sceptre de roseau, le front couronné d'épines, les épaules chargées de la pourpre sanglante, demeurez debout devant l'outrage, et attendez en paix l'avenir qui vous cherche et qui vous trouvera, non pas un avenir de repos, mais un avenir où s'accroîtra le nombre de ceux qui croiront, qui aimeront et souffriront avec vous, car tant que le royaume de Dieu sera le royaume de l'humilité, la gloire n'y sera pas sans l'humiliation, la victoire sans la défaite, la joie sans la douleur ; vous êtes semblables à l'Océan dont l'ambition légitime est d'agrandir ses rivages, mais qui sait aussi qu'en les agrandissant il agrandit ses tempêtes.

LETTRE DU COMTE DE MONTALEMBERT.

SUITE ET FIN.

Une chose est certaine ; c'est que ni les individus, ni les églises ne peuvent être en même tems catholiques et protestants ; il faut qu'ils choisissent l'un ou l'autre. En politique et en littérature on peut conseiller des transactions, et c'est souvent la seule chose possible ; mais lorsqu'il s'agit de la religion, des vérités éternelles, il ne peut pas s'en proposer. En dépit du Dr. Jelf, il n'y aura jamais de MILIEU entre la vérité et l'erreur, entre l'autorité et la rébellion, pas plus qu'il n'y en a entre le Ciel et l'Enfer. (1)

(1) Il faut bien entendre M. Montalembert, il parle ici d'un milieu qui excluerait l'un et l'autre extrême, et c'est dans ce sens qu'il n'y a pas de milieu entre le Ciel et l'Enfer, nul plus que lui n'admet le purgatoire, lieu de purification qui a un rapport immédiat et nécessaire avec le ciel.

pas d'oublier que la justice pour eux, l'assassin qui ôte la vie et la victime à laquelle on l'arrache. Si l'Archevêque Plumkett était un martyr, l'Archevêque Laud ne l'était pas. Si on doit admirer l'Église de France pour s'être roidie contre le schisme et face du martyr et de l'exil, on doit pour suivre de blâme l'Église d'Angleterre pour s'être laissée enchaîner au schisme. C'est agir comme l'Archevêque qui croit se tirer des mains du chasseur si elle ne l'aperçoit pas, que si dire que l'Église d'Angleterre est un membre saint mais moins distingué de l'Église que la communion de Rome. Si celle-ci, en maintenant que hors de son sein il n'y a pas de salut n'est pas infallible pour la vérité, elle l'est pour l'erreur. Et loin d'être une branche distinguée de l'arbre de vérité elle est fondée sur l'imposture ou l'erreur; et ne peut être la vraie Église ni dans l'un ni dans l'autre cas; d'un autre côté, si l'Église anglicane n'est pas la seule vraie Église de l'univers, on n'y trouve plus que la révolte et l'apostasie.

Il n'y a qu'une seule voie certaine de passer de l'erreur à la seule vérité certaine, c'est celle que Saint-Léon indiqua au 1er Roi chrétien de France. En le baptisant, il lui dit: Courbe la tête, fier Sicambre, brûle ce que tu as adoré et adore ce que tu as brûlé.

Il est vrai qu'à des rebelles réconciliés et rentrés en grâce, il peut être accordé certains privilèges proportionnés à la faiblesse d'une Église d'échec; l'Église anglicane peut demander ce qu'en 1595 a été accordé aux grecs unis de Pologne, l'exception honteuse d'un long marié et l'usage de la langue du pays dans la liturgie; ces concessions ne sont pas incompatibles avec les règles essentielles de la foi en matière d'autorité, mais cela établirait une pénible différence entre l'Église d'Angleterre réunie et celle des siècles de St. Dunstan et de Saint-Anselme.

Je ne suis ni théologien ni ministre de l'Église, je ne suis qu'un soldat fidèle, mais indigne. Mais je puis assurer sans crainte que parmi les millions qui appartiennent comme moi à l'Église Romaine, il n'y a pas un seul qui, amené par nécessité ou devoir à considérer attentivement ce qui se passe en Angleterre, arriveraient à une conclusion différente à la mienne. En voyant la profonde ignorance qui règne même parmi les Anglais les mieux instruits, (comme M. Faber) sur les sentiments et les devoirs du clergé hors de l'Angleterre; en voyant aussi les préjugés atroces qui animent la nouvelle école contre les Catholiques Anglais et Irlandais, probablement d'après le vieux proverbe païen *adisse quem laeseris*, j'ai osé croire que ce ne serait pas absolument inutile pour vous de connaître l'opinion d'un catholique du continent, qui porte plus d'intérêt que personne au bien-être de l'Angleterre, et met toute son attention à considérer l'agitation qui y règne: *Fus est et ab hoste doceri*.

Je vous supplie maintenant de ne pas attribuer à la chaleur ou la durée de mon langage, aucune intention de manquer au respect que je vous dois. Non, certes, j'ai de vous une opinion trop haute pour ne pas être persuadé que vous comprendrez parfaitement les motifs qui ont dicté mes paroles, et j'espère que vous y verrez, au contraire, une marque du profond respect que je porte à la qualité de votre esprit et du caractère particulier qui vous distingue; je vous ai écrit comme à un homme qui connaît la valeur de la vérité et aussi la prix d'une âme, je n'aurais pas certainement agi ainsi envers la plupart des membres de votre schisme. Quoiqu'instruit par ma conscience et par l'autorité de regarder l'Église d'Angleterre comme une des plus horribles personnifications du péché et de l'orgueil qui aient jamais paru dans le monde, j'ai porté de l'affection et de l'estime à plusieurs de ses enfans; je ressens une sympathie sensible pour ceux de ces ministres qui savent apprécier sa dégradation actuelle. Mais en même temps j'éprouve une terreur bien légitime pour le sort de leurs âmes lorsque je les vois, après avoir déblayé les décombres que leurs aïeux avaient entassés jusqu'au toit de leur Église, fermer les yeux à la lumière dont les rayons viennent à leurs yeux des temps passés et de l'époque actuelle. Ils ont perdu cette *ignorance invincible*, qui est la seule raison qui justifie aux yeux de l'Église de ne lui point appartenir! C'est cette circonstance vivement considérée qui m'a inspiré la pensée de vous écrire ces lignes. C'est dans cette intention que je trouve mon excuse si j'ai blessé votre sensibilité. Et en vérité, je désire l'avoir fait. La vérité est une arme faite pour blesser et détruire tout ce qui n'est pas elle-même. *Non veni pacem mittere sed gladium*. Convaincu comme je le suis que vous n'appartenez pas à une branche distinguée de l'Église, à une desquelles vous dites que j'appartiens moi-même, convaincu, dis-je, que vous êtes dans l'erreur et que l'erreur volontaire est un crime, c'est l'amour pour votre âme destinée à l'immortalité que m'a fait parler. Si je l'ai fait avec tant de chaleur, c'est la chaleur de la charité. N'y a-t-il pas plus de charité à retirer en arrière un homme qui est sur la pente de sa perdition, qu'à l'user de précaution et de civilité lorsqu'il est au bord du précipice.

Cette lettre ne demande pas de réponse. Nous ne sommes pas engagés ensemble dans une controverse. Nous sommes placés sur un terrain inégal, et nous n'aurions pas les mêmes chances de succès. Votre conversion ainsi que celle de tous les hérétiques est et doit être l'objet de mes desirs; mais je n'y ai aucun titre. Ma conversion de même ne peut être pour vous ni l'objet d'un désir, ni la matière d'un devoir. Vous ne pouvez pas me considérer comme j'ai droit de le faire pour vous, constitué dans un état de rébellion. Que deviendrais-je si je devais être convaincu de la vérité et des droits de l'Église d'Angleterre? Je devrais aussitôt commencer par mettre en doute la vérité et les droits de l'Église de France, dont les actes et la doctrine lui sont absolument opposés; car ce qui dans un côté de la Manche

est vraie et juste ne peut sûrement pas être tout le contraire de l'autre côté. Et cependant, suivant les principes établies par M. Faber et le *Critique Anglais*, en me supposant convaincu de l'erreur et de la prévarication de nos propres Églises, je dois attendre qu'elle le reconnaisse elle-même avant d'avoir le droit de me tourner vers la vérité, et de sauver mon âme. O quel état lamentable et à peine convenable serait alors le mien!

Notre position est, par conséquent, bien différente. La foi que je professe, l'autorité à laquelle j'obéis, le St. Sacrifice de la Messe auquel j'assiste, les prières mêmes que je récite tous les jours peuvent vous convenir, à moi aussi, au houvier aussi bien qu'au sauvage que l'on baptise peut-être dans ce moment dans l'Océanie. Votre foi, votre hiérarchie, votre liturgie, ne peut convenir qu'à ceux qui sont nés en Angleterre et y ont passé leur vie. C'est là mon dernier argument, car il suffirait seul pour faire voir qui et lequel de nous deux est catholique. Conformément à notre doctrine vous ne devez pas souhaiter que je devienne ce que vous êtes. Et moi je puis et même assurément je dois désirer que vous soyez ce que je suis, je puis vous adresser, les paroles de Saint Paul à Agrippa: "*Opto apud Deum et in modico et in magno te, hodie fieri talem qualis et ego sum, exceptis vinculis his*;" ou plutôt dans la paraphrase magnifique de Bossuet sur ce texte en parlant, je crois, à un personnage de votre communion, *præsertim vinculis his*, "*ce lien de foi, d'obéissance et d'unité avec le passé, le présent et le futur*."

En finissant permettez-moi de vous prier d'accepter, l'écrit ci-inclus, qui vous fera connaître la marche du torrent de la grâce parmi les *Romanistes*, et quels fruits porte le culte rendu d'une vierge. (Mariolatry.) C'est une bonne chose d'écrire des œuvres comme M. Newman sur les miracles du 4e siècle, mais il est encore de préférence de reconnaître et d'être les objets de ceux du 19me. Certainement jamais les miracles ne furent plus nécessaires que dans ce siècle de lumière, et je puis dire qu'ils n'ont jamais été plus abondants: car peut-il y avoir un plus grand miracle au monde que des conversions soudaines et mystérieuses dans un siècle comme celui où nous sommes?

Puisse cette divine Reine, qui a été si longtemps l'objet des railleries et des blasphèmes des oracles et des voyageurs anglais, et qui paraît enfin inspirer à vos compatriotes un certain degré de vénération. Puisse-t-elle en vertu de son *Omnipotentia supplex*, vous éclairer, vous bénir et vous consacrer! Telle sera à jamais la prière de votre obéissant serviteur et ami sincère.

LE COMTE DE MONTALEMBERT.

RAPPORT ANNUEL

Du Surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada, sur l'état actuel des Ecoles dans cette partie de la Province, et de l'Éducation en général.

A Son Excellence Sir Charles Theophilus Metcalf, Gouverneur-Général de la Province-Unie du Canada, G. C. B. etc. etc. etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La loi des écoles faisant au Surintendant un devoir de soumettre, chaque année, au Gouverneur-Général de la province, "un rapport sur l'état actuel des écoles publiques, accompagné de plans pour l'amélioration des écoles, et de telles observations concernant l'éducation en général qu'il jugera utiles et convenables," j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence le rapport suivant, me flattant qu'il pourra contribuer à faire adopter ce qu'il y a de mieux à faire pour le bien de l'éducation primaire dans le Bas-Canada.

Dans les mois d'avril et de juillet derniers, j'eus l'honneur de présenter à Votre Excellence des rapports statistiques montrant le nombre d'écoles en opération dans le Bas-Canada, que j'avais jugées avoir des titres à une part de l'octroi du gouvernement pour 1843, et en faveur desquelles je prierais Votre Excellence d'émaner votre warrant pour une somme de £17,131 12 54. J'ai reçu depuis cette époque, un nombre de rapports d'écoles, en faveur desquelles je n'ai pas soumis de demandes à Votre Excellence, parce que les commissaires de ces écoles ne s'étant pas conformés à la loi, en faisant rapport dans le tems voulu, avaient perdu leurs titres à toucher leur part de l'octroi, et que d'ailleurs, sur ma représentation à Votre Excellence que ces rapports tardifs donnaient un surcroît de travail à ce bureau, et compliquaient beaucoup les comptes publics, il avait plu à Votre Excellence en conseil, le 29 juillet dernier, d'ordonner que de nouveaux rapports d'école, pour 1843, ne seraient plus pris en considération.

Il a été fait rapport cette année, à ce bureau, pour 1843, de plus de 1300 écoles dont 23 seulement sont des écoles indépendantes, et 13 des écoles dissidentes. Votre Excellence verra sans doute avec plaisir que, malgré les différences de religion en ce pays, on se soit si peu prévalu de la clause de la loi de 1841 qui permet l'établissement d'écoles dissidentes, lorsqu'une secte religieuse quelconque, formant une minorité dans une paroisse ou township, se trouve lésée de quelque manière, on croit avoir à craindre de l'esprit de prosélytisme, des personnes qui ont la direction des écoles. Comme l'établissement d'écoles dissidentes ne peut que retarder les progrès de l'éducation, parce qu'elles ont l'effet de diminuer les moyens de subvention, en les divisant, j'ai tâché, autant que j'en ai eu l'occasion, de porter les commissaires d'école et les instituteurs, dans les localités où il y a des différences religieuses, à se garder de tout esprit de prosélytisme, et à s'abstenir même de l'enseignement religieux pendant les heures d'école. Ces suggestions ont été généralement goûtées, même par la plupart des membres du clergé des diverses dénominations religieuses, et les écoles dans lesquelles on les a suivies, ont été conduites, je crois, de manière à satisfaire les habitants des diverses croyances.

Votre Excellence n'apprendra pas sans doute, avec indifférence, qu'un libraire de cette ville, se proposant de publier les nombreux ouvrages élémentaires qui sont à l'usage des écoles mixtes en Irlande, et les ayant au préalable soumis à l'approbation des supérieurs ecclésiastiques et de ce bureau, il a obtenu cette approbation.

La loi de 1841 ne reconnaît pas d'écoles indépendantes, cette loi, cependant, par faute de coopération de la part des conseils municipaux, étant demeurée d'abord sans effet à peu près, le Gouvernement Exécutif trouva à propos, pour encourager l'éducation, de donner une part de l'octroi de 1842, tant aux écoles qui avaient négligé de se mettre sous le contrôle des commissaires, qu'à celles qui s'étaient conformées à cette partie de la loi. La législature, dans sa dernière session, a pleinement approuvé la conduite de l'exécutif sur ce point, et a même permis d'user de la même indulgence pour 1843.

Cependant, les conseils municipaux n'ayant pas, en plusieurs lieux, divisé les paroisses et townships en arrondissemens d'école, et cette division devenant nécessaire, j'ai conseillé aux commissaires d'école de le faire pour eux; ils ont généralement suivi cet avis, et ils ont dit plus haut, que 23 écoles indépendantes, pendant que près de la moitié des écoles dont il fut fait rapport, pour 1842, étaient des écoles indépendantes. Il est à espérer que la Législature, en passant une nouvelle loi d'éducation, voudra bien légaliser cette division, faite par les commissaires des paroisses ou townships en arrondissemens d'école.

Environ 40,000 enfans ont fréquenté les écoles dont il a été fait rapport à ce bureau pour 1843, et les sacrifices faits par les parens des enfans ont aussi été bien plus grands pour cette année, tellement que les sommes payées par les parens, des amis de l'éducation et des fabriques, tant pour subventionner les maîtres que pour le soutien des écoles en général, ont dépassé de beaucoup £30,000, somme annuelle destinée pour le soutien des écoles; le nombre des écoles sous le contrôle des commissaires s'est beaucoup accru depuis le commencement de l'année actuelle, et je suppose que les enfans fréquentant ces nouvelles écoles ne doivent pas être beaucoup au-dessous de 6000. Comme le dernier recensement fait foi que 57,634 enfans fréquentent tant nos Collèges, nos Séminaires, les Académies, les écoles des Frères de la Doctrine Chrétienne, les écoles de l'Institution Royale, que toutes autres écoles, tant de filles que de garçons, il n'y aurait que 11,634 enfans qui fréquenteraient des institutions dont il n'aurait pas été fait rapport à ce bureau.

Ces heureux progrès, malgré les défauts de la loi de 1841, et malgré surtout le manque d'action des corps qui étaient particulièrement appelés à les établir, et à pourvoir à leur soutien montrant que la masse du peuple désire maintenant l'éducation; aussi est-il constant qu'à aucune époque les écoles n'ont été aussi nombreuses en ce pays, ni aussi fréquentées, ni généralement aussi bien tenues qu'elles le sont aujourd'hui.

Une loi passée dans la dernière session de la législature provinciale, appropriée, pour aider à la bâtisse de maisons d'école, la balance de l'octroi qui n'a pas été distribuée en faveur des écoles tenues en 1842 et en 1843. Cette balance, qui se monte pour le Bas Canada à £33,232 6 9½, sera un puissant secours, surtout dans les localités pauvres. Un grand nombre de demandes ont déjà été faites à ce bureau, de la part de commissaires d'école, qui désirent faire partager cette somme à leurs paroisses ou townships.

La manière de distribuer cet argent entre les différentes localités, étant laissée par la loi à la disposition de Votre Excellence en conseil, j'eus l'honneur de présenter à Votre Excellence, le 19 décembre dernier, un mémoire dans lequel je suggérais que cet argent fût distribué d'après la population respective de chaque paroisse ou township, de manière toutefois qu'aucune localité n'eût une somme plus haute que celle qui était demeurée à son crédit, qu'une somme moindre de £25, ni dépassant £50 ne fût accordée pour aider à bâtir une maison d'école, et cela, dans tous les cas, lorsque les habitans auraient fourni une somme égale; et il plut à Votre Excellence en conseil d'approuver mes suggestions à cet égard.

Dans une circulaire en date du mois de mai dernier, j'ai instruit le public du contenu de ce mémoire, et cet avis a mis les habitans des diverses localités à même de connaître par avance, du moins approximativement, les sommes auxquelles ils pourraient prétendre, et de se conduire en conséquence dans leurs entreprises pour bâtisse de maisons d'école. Pour faire le partage de ces £33,232 6 9½ entre les différentes localités, j'ai pris pour base le recensement qu'on vient de faire de cette partie de la province. Mes calculs à ce sujet ne sont pas encore terminés, vu que je n'ai pu me procurer que dernièrement une copie du recensement qui vient d'être fait de cette partie de la province; mais ils sont maintenant avancés, et je me flatte de pouvoir les terminer sous peu, et de faire connaître par circulaire, aux habitans de chaque paroisse ou township, la part à laquelle ils ont respectivement droit, d'après leur population.

Quelque heureux qu'aient été les résultats obtenus l'année dernière, sous l'opération de la loi actuelle, il s'en faut pourtant de beaucoup que les écoles publiques soient sur un pied aussi florissant qu'elles devraient et pourraient l'être. Le recensement récent montre qu'il y a, en ce pays, pas moins de 135,574 enfans en âge d'aller aux écoles. Comme, d'après le dernier recensement, il n'y a que 57,634 enfans qui fréquentent les diverses maisons d'éducation dans cette partie de la province, Votre Excellence

aura la douleur de voir que 127,940 enfans croissent dans une complète ignorance.

Ces quelques chiffres suffiraient pour démontrer, si la Législature et le pays n'en étaient déjà convaincus, que la loi actuelle est insuffisante sous bien des rapports. On ne peut se dissimuler qu, sous l'ordre de choses actuel, les écoles ne soient, dans beaucoup de localités, à la charge presque exclusive de quelques amis de l'éducation. La partie ignorante du peuple est peu en état d'apprécier les avantages de l'instruction, et ne penserait guère à envoyer ses enfans à l'école, même lorsqu'on promettrait de les lui instruire gratis. Ce sont les boiteux, les borgnes et les aveugles de l'évangile qu'il faut forcer d'aller s'asseoir au banquet, au banquet de la science.

J'ai conseillé les taxes pour l'objet de l'éducation, dans un rapport que j'eus l'honneur de soumettre à Son Excellence Sir Charles Bagot, en 1842. Plus de deux années se sont écoulées depuis, et ces deux années et plus n'ont fait que me convaincre plus fortement encore qu'un système d'éducation ne peut opérer, d'une manière tout-à-fait satisfaisante, en ce pays, sans des moyens coercitifs. Je ne suis pas seul à partager cette conviction; un projet de loi imposant des taxes a subi sa seconde lecture en Chambre dans la dernière session presque sans opposition; la presse s'est généralement déclarée pour cette mesure; le peuple a eu depuis occasion de faire entendre sa voix dans plusieurs assemblées publiques, et surtout aux hustings, et il a approuvé hautement, ou du moins il n'a pas désapprouvé, la conduite de ses mandataires à cet égard. Je crois même pouvoir dire qu'une loi imposant des taxes, pour l'objet de l'éducation, est instamment demandée par le pays.

Un grand nombre d'amis de l'éducation regrettèrent vivement qu'un incident survenu pendant la dernière session, eût empêché le projet de loi présenté par l'honorable M. Morin de devenir loi, parce qu'ils craignaient que des intriguans voulant se créer une popularité, en réveillant chez le peuple de vieux préjugés contre tout ce qui ressemble à l'impôt, ne réussissent à faire tomber cette mesure. Il n'en a rien été, et s'il y a eu des entreprises de cette nature, elles ont été sans effets. Pour moi, je crois maintenant qu'on doit se réjouir plutôt que s'affliger de ce retard, parce qu'il a donné au législateur le temps de mûrir davantage ce projet, et au peuple l'occasion de se préparer à recevoir une loi, dont les bases sont d'une nature si nouvelle pour lui.

Appelé par ma charge, à veiller à la direction des écoles, je suis particulièrement à portée de juger des bons ou des mauvais effets d'une loi d'éducation. J'ai signalé déjà les vices de la loi de la 4e et 5e Vic., qui nous régit aujourd'hui, et je suis flatté de voir que la loi en contemplation remédie à la plupart de ces défauts. Cependant, ce projet lui-même me paraît susceptible de recevoir quelques amendemens, au moyen desquels on pourrait, sans contredit, en faire la meilleure loi d'éducation dont ait encore été doté le pays. Ce rapport sur l'état des écoles de cette partie de la province et de l'éducation en général, que la loi m'ordonne de faire annuellement à Votre Excellence, ne peut sans doute être rempli d'une manière plus utile qu'en signalant ces quelques taches dans ce grand tableau. Si j'entreprends cette tâche avec défiance dans mes forces, n'étant pas homme de loi, j'ai la confiance pourtant que l'expérience, que je dois à la place que j'occupe, doit donner quelque poids à mes paroles. Je ne ferai que signaler succinctement les défauts qui me paraissent les plus saillans, et les amendemens que je désirerais voir apporter à ce projet de loi.

1°. *Treasorier et Greffier de Comté.* Je suis intimement persuadé que l'existence de cet officier nuira essentiellement au bon fonctionnement de la loi, si même il ne l'empêche pas totalement. Plusieurs personnes qui ont pris une part des plus actives dans la direction des écoles sous la loi actuelle, et qui s'intéressent particulièrement au succès de l'éducation, m'ont témoigné les mêmes craintes. Je puis dire davantage; c'est que si l'ordonnance des municipalités et la loi d'éducation passée en 1841, sont restées à peu près une lettre morte, ce malheur est dû presque exclusivement à l'existence d'un semblable officier par chaque District Municipal. Il répugnera toujours au peuple d'une paroisse ou d'un township d'aller porter le produit des taxes à une distance quelquefois assez considérable, pour là le déposer entre les mains d'un homme qu'il connaît à peine, et sur lequel il n'a pas de contrôle. Ceux qui connaissent nos campagnes savent que le système municipal y existe déjà à peu près, sous un autre nom, depuis un temps immémorial. Le peuple y est habitué à faire ses affaires comme en famille, et il ne s'agirait guère que de continuer cet ordre de choses si naturel. Je voudrais donc, dans l'intérêt de l'éducation, que chaque paroisse ou township, ou chaque union de paroisses ou townships formât une Municipalité distincte; que seulement pour des objets d'un intérêt général, comme pour l'ouverture d'une route ou d'un cours d'eau, qu'on se proposerait de faire à travers le comté ou partie du comté, les conseils de paroisses ou des townships intéressés pussent se réunir en convention pour délibérer et agir en commun. Dans mon humble opinion, si quelque autre plan était plus propre que celui-ci à promouvoir le bienfait de l'éducation, ce serait celui qui affranchirait tout-à-fait les écoles du joug des Municipalités. Je suis certain qu'une loi d'éducation pourra fonctionner seule; mais je ne le suis pas également, qu'en la liant à une loi municipale, l'une n'empêchera pas l'action de l'autre. J'ai déjà fait cette suggestion dans un rapport que j'eus l'honneur de faire à Sir Charles Bagot, en 1842.

A continuer.

DISCOURS DE L'HON. M. E. CARRON,
SUR LA QUESTION DU DIVORCE.

Suite.

Mais en supposant que nous eussions les pouvoirs judiciaires et législatifs suffisants pour prononcer la dissolution du lien du mariage quant aux parties domiciliées dans la province, la question que j'ai à examiner maintenant est de savoir si le capitaine Harris dont il s'agit dans le moment, est en position de réclamer de nous l'exercice de ce droit, et si le Bill que nous passerions en sa faveur lui procurerait l'avantage qu'il en attend. Mon humble opinion sur ce sujet, est que les deux parties que doit affecter la loi proposée, n'ayant jamais eu dans ce pays de domicile légal et permanent, mais le séjour qu'elles y ont fait, ne pouvant être légalement regardé que comme une résidence passagère et temporaire, et cette résidence ayant pour l'une et pour l'autre cessé depuis longtemps, cette Chambre n'a aucune juridiction à leur égard, et le Bill que nous passerions serait nul et sans effet, et ne pourrait valablement dissoudre le mariage existant ni permettre aux parties d'en contracter un autre.

Pour établir cette proposition il devient nécessaire de référer aux faits établis par l'enquête. Vers l'année 1829, le capitaine Walker vint au Canada avec le 13e. régiment auquel il appartenait, accompagné de sa famille dont Madame Harris faisait partie. Sa résidence ordinaire a été Montréal, où il demeurait en l'année 1842; en cette année le capitaine Harris, qui lui aussi était au pays depuis quelques années, et résidant à Québec avec le 24e. régiment, dont il faisait partie, épousa à Montréal Mlle. Walker, avec laquelle il retourna à Québec. Le printemps suivant, son régiment ayant été appelé à Montréal, il s'y rendit avec sa jeune épouse, et tous deux ont vécu dans cette dernière ville, sans quelques absences temporaires de peu de durée, jusqu'au mois de mai 1840. C'est à cette époque que Mme. Harris a quitté son mari pour suivre le nommé Davibb, aux Etats-Unis, où elle a depuis vécu sans jamais revenir au Canada. Dès avant ce temps le capitaine Walker était repassé en Angleterre, et quant au capitaine, c'est en juin 1841, qu'il a quitté la province avec son régiment pour retourner en Angleterre ou en Irlande, où il réside actuellement. Et lui non plus n'est pas revenu dans le pays depuis qu'il l'a laissé. D'après cet exposé, je suis fondé à dire que le capitaine Harris n'a jamais eu en Canada de domicile légal proprement dit; qu'à la vérité il y a fait une résidence continue de plusieurs années et que cette résidence sous plusieurs rapports équivalait au domicile, mais que sous d'autres elle en diffère beaucoup. Pour être domicilié dans un lieu, il faut y être établi avec intention d'y demeurer. Le domicile légal qui ne peut s'acquies par le fait de la résidence et l'intention, peut se retenir et se conserver par l'intention seulement. Ainsi celui qui a domicile acquis dans un lieu, peut le quitter et en être absent même pendant des années entières sans que pour cela il perde ce domicile qu'il a quitté, pourvu qu'en le quittant, il eût eu l'intention d'y revenir. L'ambassadeur, par exemple, ou toute autre officier public envoyé en pays étranger pour y remplir des fonctions temporaires, conserve son domicile dans le pays dont il s'est absenté, parce qu'il ne l'a laissé qu'avec l'intention d'y revenir. Au contraire quelque longue que soit la résidence d'un individu dans un endroit, il n'y acquiert pas domicile, à moins que lorsqu'il y est venu, il n'ait eu l'intention de s'y fixer d'une manière permanente; l'ambassadeur ou l'autre officier public dont j'ai parlé peuvent demeurer plusieurs années en pays étranger sans y acquies de domicile, parce que leur résidence n'y a été que temporaire et passagère, et qu'ils n'ont jamais eu l'intention de s'y fixer d'une manière permanente. Si j'insiste ainsi sur la distinction qu'il faut faire entre le domicile légal et la simple résidence, ce n'est pas comme j'ai été avancé, que je prétends que le capit. Harris, pendant tout le temps qu'il a vécu parmi nous, n'a pas, comme sujet anglais, eu droit à toute la protection et à tous les avantages que fournissent nos lois aux habitants du pays. Je n'ai jamais prétendu que le défaut de domicile pût, en aucune manière, affecter la validité du mariage qu'il avait contracté ici, ni par suite, la légitimité des enfants nés de ce mariage, je n'ai rien dit qui puisse se prêter à une pareille interprétation; mais j'ai tâché d'établir la distinction qui existe entre le domicile et la résidence pour arriver à cette conclusion, que si le capitaine Harris avait été véritablement domicilié au Canada, lorsqu'il l'a quitté, le simple fait d'en être sorti pour suivre son régiment en Angleterre ou ailleurs, pour y remplir les devoirs de sa profession, ne lui aurait pas fait perdre ce domicile, à moins qu'il n'eût positivement déclaré, ou qu'il parut autrement, qu'il y renonçait pour toujours; sans cela malgré son absence, il aurait continué à jouir ici des avantages que donne le domicile et serait demeuré sujet à la juridiction de nos tribunaux; tandis que n'ayant jamais eu dans ce pays de domicile proprement dit, dès l'instant qu'il l'a eu quitté, de même qu'il a cessé d'être tenu à l'obéissance de nos lois, il a aussi, perdu à la protection de ces lois tous les droits que confèrent le domicile et la résidence; ne vivant plus au pays et n'y ayant jamais été domicilié, il est devenu soustrait à la juridiction des tribunaux de la province, de même que Mme. Harris, son épouse, qui jusqu'à ce que la séparation ait été dûment prononcée ne put en loi être regardée comme ayant d'autre domicile que celui de son mari.

Si je suis correct dans ce que je viens de dire, cette Chambre n'a juridiction sur les parties en question, ni à raison de leur résidence passée, ni à raison de leur résidence actuelle, puisqu'ils ne résident plus depuis près de quatre ans, et que ni l'une ni l'autre n'y est revenue dans la province depuis ce temps; cette juridiction donc, si nous l'avons, ne peut nous venir, ainsi que l'a donné à entendre l'honorable membre qui conduit la mesure, que de

la circonstance que le mariage a été contracté dans le pays, que les enfans y sont nés, et que le délit sur lequel est fondée la procédure, y a été commis, et enfin parce que c'est d'ici que Mme. Harris s'est enfuie avec son complice.

Pour montrer que ces différents faits nous donnent la juridiction qu'on veut nous attribuer, il aurait fallu que mon honorable ami, nous eût fourni des autorités pour établir que pour obtenir le divorce, dans les endroits où il est admis, il est nécessaire de s'adresser aux tribunaux du pays où a été fait le contrat ou célébré le mariage, ou bien de celui où a été commis le délit; si de telles autorités existaient, il lui aurait été facile tant à lui-même que à ses amis de la profession, qui s'intéressent à cette affaire, de les produire; il ne l'a pas fait pour la raison qu'il n'en n'existe pas, et que la loi tant anglaise que française est contraire à cette doctrine. Pour appuyer cet avancé de ma part, je référerai de nouveau à l'auteur que j'ai déjà cité, (Ler. Vol. *Burge's foreign et Colonial Law*, page 680) où l'on trouve le paragraphe suivant (ici l'orateur a lu le passage dont suit la traduction) "il est reconnu que la loi que l'on doit suivre sur la dissolubilité du mariage n'est pas *lex loci contractus*, ni celle du pays dans lequel la partie n'a fait qu'une résidence temporaire, mais c'est la loi de son domicile actuelle."

Et plus haut il est également dit qu'en pareil cas, ce n'est pas non plus. *Lex loci delicti*, qui doit être consultée.

Cette doctrine se trouve également énoncée dans un autre ouvrage intitulé: "*Ferguson's consular decisions*" qui quoique destiné à faire connaître les décisions des cours d'Ecosse sur les cas de divorce, contient aussi sur le même sujet les opinions de plusieurs des juges les plus célèbres d'Angleterre, dans cet ouvrage on trouve clairement établi que ce n'est que dans le lieu du domicile actuel des parties que le divorce peut être demandé, et non dans le lieu où a été célébré le mariage ou commis l'adultère; la procédure pour l'obtention du divorce étant par l'auteur regardée, avec raison, comme n'ayant rien de la nature de la poursuite criminelle, qui doit être faite devant le tribunal du lieu où a été commis le crime, mais étant à toutes fins quelconques, de la nature de l'action civile, qui doit être poursuivie devant les tribunaux du domicile des parties—or si cette chambre n'y a pas de juridiction, la conséquence qui s'en suit, c'est que le bill que nous passerions serait une nullité complète, ne pourrait être d'aucun service au capitaine Harris, et ne pourrait avoir effet hors de la province, ni affecter des parties qui n'y sont pas domiciliées, puisqu'il ne faut que référer au texte de notre acte constitutionnel (l'acte d'union sec. 3-) pour se convaincre que les lois que notre législature est autorisée à faire pour la paix, la prospérité et le bon gouvernement de la province, ne sont obligatoires et ne peuvent avoir effet que dans les limites de cette même province.—Or, je vous le demande, comment le capitaine Harris qui demeure hors des limites de la province depuis plus de quatre ans, peut-il nous demander la passation d'une loi dont il veut faire usage hors du pays, et au-delà des limites de notre juridiction? Comment peut-on se figurer surtout que cette loi que nous passerions, pourrait affecter en aucune manière les droits de madame Harris résidente en pays étranger depuis plusieurs années, et sur le sort de laquelle nous nous arrogeons le pouvoir de prononcer, sans qu'elle fut légalement représentée et sans qu'elle ait été régulièrement sommée de comparaître pour sa défense.

Ainsi quoique je ne puisse disconvenir que les faits allégués dans le bill ne soient malheureusement que trop bien établis, et quelque sympathie que j'éprouve, pour la situation déplorable du capitaine Harris, je dois me refuser à lui accorder le remède qu'il demande, convaincu comme je le suis que bien loin de lui être utile, il ne saurait que contribuer à compliquer ses difficultés, et à rendre plus déplorable sa position, déjà par trop triste.

En effet, Honorables Messieurs, avez-vous bien songé aux conséquences qui résulteraient au capitaine Harris, si se fiant sur la loi que vous aurez passée en sa faveur, et se croyant libre de ses premiers liens, il en avait contracté de nouveaux, et que de cette seconde union, il lui fut né des enfans lorsqu'on viendrait lui démontrer, ce qui serait facile, que la loi sur laquelle il s'est fondé est une nullité complète, et que son premier mariage n'a jamais cessé d'exister, que par conséquent le second ne peut être regardé que comme un hideux concubinage, et que les malheureux enfans nés de cette union, sont pour toujours condamnés à être traités, non seulement comme illégitimes, mais encore comme adultérins. Dès l'instant que cette fatale information lui aurait été communiquée, co-habiter plus longtems avec la femme de son second choix, serait s'exposer à une poursuite pour bigamie; à laquelle la bonne foi dans laquelle il aurait vécu jusqu'alors aurait seule pu le soustraire.

Et que diriez-vous, Messieurs, si madame Harris ramenée à des sentimens d'affection ou animée par des motifs de haine, de jalousie ou de vengeance, venait mettre le comble aux maux et aux embarras de cette famille infortunée, en réclamant son mari, dont elle n'aurait jamais été légalement séparée. Quelle serait la position du capitaine Harris dans tous ces cas, dont la possibilité seule doit faire trembler tous ceux qui s'intéressent à cet homme malheureux. Les honorables Membres ne voient-ils pas que c'est un bien mauvais service lui rendre que de lui accorder la séparation qu'il demande et qu'il peut se procurer si facilement, sans être exposé à aucuns des dangers que je viens d'énumérer, en s'adressant au parlement impérial, à la porte duquel il se trouve, dont les pouvoirs sur ce sujet ne sont révoqués en doute par personne. Je prie donc les amis du capitaine Harris, et tous ceux qui, comme moi, désirent son avantage, de ne pas consentir à la passation d'une loi, qui non seulement peut lui être tout-à-fait inutile, mais même le

plonger dans des embarras dont la pensée seule fait frémir.

Ces considérations sont celles qui m'ont induit à dire que nous devons repousser le bill qui est devant nous, parce que les parties ne sont pas justiciables de notre tribunal, même dans le cas où il serait vrai que nous existions comme tel.

Suite et fin au prochain numéro.

BULLETIN.

Errata.—Bill d'Éducation.—Neuvaine.—Missions des chantiers.—Législation.—Jeune homme perdu.

☞ M. Racine, Ptre., était de la société d'une seule messe et non de trois, comme on nous en avait informé par erreur.

—Dans le bulletin de notre dernier numéro, il s'est glissé deux erreurs de date. Dans la première colonne de la page 144 il faut lire : Mais aujourd'hui, le rapport de M. le Surintendant pour 1844, et non pour 1843, pareillement un peu plus bas, dans sa lettre, au lieu de : D'après l'état de l'éducation en ces endroits en 1842, lisez : en 1843.

Nous profitons de cette occasion pour faire observer que s'il paraît y avoir quelque contradiction entre le rapport de M. le Surintendant qui, d'après le recensement de 1844, ne fait monter le total de toutes les personnes qui reçoivent l'éducation dans le Bas-Canada, qu'à 57,634, tandis que sa lettre du 8 mars 1845, dit que le nombre des enfans fréquentant les écoles élémentaires en 1844 est bien près de 60,000 : c'est que le recensement sur lequel il avait basé le calcul de son rapport, fut fait au commencement de l'année 1844, avant les retours des commissaires, qu'il n'a reçus qu'au commencement de l'année 1845 ; tandis que le nombre énoncé dans sa lettre est fondé sur les retours des commissaires eux-mêmes, et que par conséquent un grand nombre d'écoles se sont établies dans l'intervalle de ces deux époques.

—Nous n'avons encore eu que peu de tems pour parcourir le bill d'éducation, tel qu'amendé par un comité spécial ; mais nous avons cru remarquer un grand nombre de modifications assez importantes. Par exemple, dans ce dernier, toute la régie des écoles est laissée aux commissaires ; le surintendant n'y a plus d'autre maîtrise que d'y donner des conseils. La taxe n'y est plus de stricte nécessité : il suffit qu'il soit prélevé dans chaque paroisse, par cotisation ou autrement, une somme égale à celle allouée sur le fonds des écoles. Les curés ou ministres sont commissaires de droit dans tous les townships et paroisses où les deux tiers de la population appartiennent à la même dénomination religieuse. Il n'y a plus de bureaux d'examineurs. Nous savons que plusieurs en seront contents. Nous ne prétendons pas les condamner ; mais il nous semble qu'en y maintenant toutefois les droits que doit y avoir la religion, ces bureaux auraient pu être très avantageux. Il est certain que si les instituteurs étaient obligés de prendre leurs diplômes comme les autres professions libérales, ce serait un moyen d'en faire un état honorable et une place enviée et digne de l'être, surtout en assurant à l'instituteur une existence honnête. Nous ne croyons point non plus qu'on puisse faire avancer beaucoup l'éducation sans s'assurer d'un nombre d'instituteurs, suffisamment qualifiés, au moins pour les écoles modèles. Si toutefois donc, on trouvait des inconvéniens à soumettre tous, maîtres et maîtresses, à l'obligation de subir un examen devant un bureau d'examineurs, pour pouvoir enseigner, il nous semble qu'on devrait au moins y soumettre, après une certaine époque fixée, tous les instituteurs d'écoles modèles. Quand cet examen n'aurait pour effet que de faire faire des efforts aux candidats pour se rendre capables et dignes de cette charge importante, ce serait déjà un grand avantage, mais nous croyons que ce serait encore, comme nous venons de le dire, le moyen de relever cet état dans l'opinion publique et concilier aux instituteurs une certaine respectabilité et une existence assurée.

—La Neuvaine de St. François-Xavier s'est terminée avant-hier, à l'église paroissiale, par la bénédiction papale donnée par M. le Supérieur du Séminaire de Montréal, et par le Salut du Très-Saint-Sacrement. La foule était considérable. La Neuvaine a été suivie aussi, tout le tems de sa durée, avec beaucoup d'édification et d'assiduité, par un grand concours de fidèles qui, deux fois par jour, se rendaient au temple, pour entendre les touchantes instructions du R. P. Hannipaux. Aussi les fruits de cette neuvaine ont-ils été des plus consolans.

—Nos lecteurs se rappellent que nous avons annoncé, il y a déjà quelque tems, le départ de deux missionnaires, les RR. PP. Durocher et Brunet qui, pour la première fois, allaient tenter une mission dans les chantiers au milieu des forêts du Canada. Quoique cette mission ne soit point encore terminée, cependant, après un voyage d'un mois, le long de la Gatineau et sur les Lacs qui l'avoisinent, nos deux missionnaires sont revenus à Bytown. Avant de repartir pour une nouvelle excursion sur la Grande-Rivière, ils ont donné un petit aperçu de leur premier essai, que les associés de la Propagation de la foi et les amis de la religion n'apprendront pas sans intérêt.

Si les deux intrépides missionnaires demandaient des peines et des fatigues, ils doivent être satisfaits, car ils ont été servis selon leur désir. On voit que plusieurs fois ils se sont trouvés, jusqu'au milieu de la nuit, dans l'eau, dans la neige, par le froid le plus piquant, égarés tantôt dans les bois, tantôt sur des lacs où le mauvais tems leur faisait perdre leur route. Sans avoir éprouvé d'accident absolument déplorable, il paraît pourtant que l'un d'eux, le R. P. Brunet, n'en aurait pas été tout-à-fait quitte pour les inquiétudes et les fatigues et qu'il aurait eu les doigts un peu gelés. Coucher sur la dure, être brûlé d'un côté pendant que l'autre gelait, était leurs nuits ordinaires et les moins pénibles. Il paraît pourtant que ces misères ne leur ont point fait perdre courage et qu'ils sont repartis avec encore plus d'ardeur que la première fois. Nous n'en sommes point surpris, le succès de leur première course a dû leur donner un nouveau courage. Toutefois, ce succès n'a pas encore été sans adresse, sans démarches et sans efforts de la part des missionnaires et sans quelque hésitation de la part de ces laborieux bûcherons. Il est à présumer pourtant, d'après le récit que nous en font les deux missionnaires, que cette hésitation devait venir plutôt d'une espèce de gêne que d'un manque de religion et de bonne volonté de leur part.

Quoiqu'il en soit, Dieu a béni la mission au-delà de toute espérance, comme on va le voir. Nous laissons parler les missionnaires.

« Nous avons commencé, disent-ils, par le lac Ste. Marie, autour duquel nous avons trouvé quatre chantiers, qui, d'abord, sont venus le dimanche à la chapelle, pas tous, il s'en faut, mais quelques-uns de chaque chantier, pour voir ce que c'était. Nous sommes allés ensuite les voir chez eux. C'est là que nous avons commencé à nous convaincre que si nous voulions faire du bien, il fallait voir chaque chantier dans sa cabane. Autrement, il n'y en a qu'un certain nombre, bien petit, de bonne volonté, qui se rendent à son devoir et viennent trouver les missionnaires. En étant convaincus nous avons pris notre parti. Pour ne point nuire à leur travaux, nous arrivons le soir dans un chantier. Lorsque la journée est finie, ils viennent prendre leur repas et leur repos, et se trouvent ainsi tous réunis. Après les premiers bonjours, nous leur parlons plus familièrement, nous leur apprenons des cantiques ; rien de plus propre à leur ouvrir le cœur. Lorsqu'on les a un peu égayés, on leur parle de leur fin dernière, du malheur du péché, de la confession. On leur fait la prière, un examen de conscience ; enfin, on les confesse tous, personne n'échappe. Le lendemain on leur dit la sainte messe. Dans chaque chantier, nous avons eu le bonheur d'en faire communier quelques-uns. Dans un chantier composé de quatorze personnes, huit ont communiqué. Dix ont eu le même bonheur dans un autre. Après, on les reçoit de la tempérance, du scapulaire, de l'archiconfrérie. Enfin, on se sépare à regret de ces bons enfans. Déjà nous sommes attachés à eux et eux à nous. Ils nous reconduisent en nous disant : revenez donc nous voir.

Voilà comme ces bons missionnaires savent se faire tout à tous, pour réconcilier des pécheurs avec leur Dieu. Aussi, le Seigneur paraît-il se plaire à bénir leurs efforts et leur courage. Car il paraît qu'aucun chantier qu'ils ont visités dans leur première course, ne s'est montré endurci et n'a refusé de profiter de la grâce qui lui était offerte. Cela est d'autant plus consolant que parmi les chantiers qui ont été visités, il y en a un qui passait pour le plus immoral. Point de prières et de marques de religion, les sacres, les blasphèmes, les paroles deshonnêtes et impies étaient leur pain de chaque jour et de chaque instant. Il y avait là un vieux voyageur qui tenait tous les autres. Depuis cinq ans, il avait toujours refusé de se confesser. Enfin, la mauvaise réputation de ce chantier était telle, que dans les autres, on disait aux missionnaires : c'est inutile que vous y alliez, vous n'y ferez rien. C'est égal, dit l'un d'eux, il faut que j'y aille. Il part donc. Arrivé tard

dans ce chantier, il fit mine de n'y vouloir pas coucher. Cependant il les intéressait par des histoires pieuses et piquantes. Déjà ils avaient du plaisir à l'entendre, mais il se faisait tard et l'heure de partir pour le missionnaire était arrivée. On le presse donc de rester. On suppose bien qu'il finit par se rendre à l'invitation. Il prit donc sa petite réfection avec eux et continua de les amuser et de les faire rire encore pendant quelque tems. Cependant, les histoires et les réflexions prenaient une tournure plus sérieuse, chacun y voyait la laideur du vice et la beauté de la vertu. On écoutait avec plaisir, mais la conscience était bourrelée par les remords. Les larmes commencent à couler, le vieux voyageur lui-même pousse un soupir et se met la tête entre les mains. Le missionnaire leur parle plus fortement encore de conversion et de confession : Ah ! s'il faut se convertir et se confesser, dit tout haut le vieux voyageur au missionnaire, en présence de tous les autres, vous allez en avoir un vieux gratin. Le missionnaire voyant que cette plaisanterie était moins pour badiner que pour soulager une conscience qui craignait d'être indigne de miséricorde, et qui voulait en quelque sorte savoir s'il pouvait encore y avoir quelque espoir pour lui, l'encourage à prendre confiance et à faire son devoir. Il regarde donc le missionnaire et lui dit : eh bien, mon père, vous l'aurez ; mais tout de bon. Il tint parole, car tous se confessèrent, le vieux comme les autres, et après l'avoir fait il était si content qu'il ne pût s'empêcher d'exprimer sa joie et son contentement, en s'écriant : ah ! mon Dieu, que je suis léger !

Le missionnaire profita de la circonstance pour leur faire voir combien ils seraient heureux s'ils pratiquaient les vertus chrétiennes, s'ils récitait ensemble la prière et le chapelet, si, à la place de chansons déshonnêtes, ils chantaient des cantiques à la gloire de Dieu. Les paroles du R. Père étaient écoutées avec un religieux respect, et ces cœurs qui naguère encore passaient pour être endurcis, étaient si avides de l'entendre que déjà le jour allait paraître, et personne ne pensait à dormir.

Depuis, les RR. PP. ont eu occasion de revoir le vieux voyageur et ses compagnons, à la chapelle de la Visitation. Leur chantier est un modèle de piété : tous les soirs on y fait la prière, on y récite le chapelet, on chante des cantiques, et c'est le vieux voyageur qui est à la tête de tout. Car il lit et chante bien. C'est à peu près la même chose dans les autres chantiers qui ont reçu la visite des missionnaires. Prions pour que leur seconde mission soit aussi fructueuse que la première.

— Avant-hier au soir, le feu s'est déclaré dans le grenier d'une maison de la rue Craig, mais ne fit que peu de dommage. Car on parvint à l'éteindre avant qu'il eût fait beaucoup de progrès. Malheureusement, la veuve de l'infortuné James Fennell, qui fut tué dans la dernière élection municipale, se cassa une jambe en voulant s'échapper par une fenêtre.

— Depuis notre dernier numéro, aucun bill n'a reçu la sanction du Conseil.

Mardi dernier, les bills suivants passent à leur 3e. lecture, à la Chambre d'Assemblée :

Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal à la ligne provinciale, par les townships de l'Est.

Bill des pertes durant l'insurrection du Haut-Canada.

Bill pour amender l'acte des loups et truies, du Haut-Canada.

— On lit dans la *Minerve* :

« *Travaux de la législature.*— Depuis l'ouverture de la session jusqu'au 24 février, il avait été introduit en chambre 133 bills, dont 18 étaient adoptés par les deux chambres, et 16 autres passés à leur 3^{em}. lecture, dans l'assemblée ; les autres étaient ou grossoyés ou en comité général ou spécial, ou en progrès ; 500 pétitions avaient été reçues ; 165 comités avaient été nommés, dont 69 avaient fait rapport. »

— Un jeune homme, nommé Edouard Déguisse, âgé de 16 ans, occupé à tailler de la pierre, à l'endroit où l'on veut bâtir le nouveau marché, avec son père, l'a laissé tout-à-coup sans rien dire, lundi, vers les dix heures et demie du matin, et n'a point reparu depuis. Sa figure porte beaucoup d'en-bonpoint et il a les cheveux blancs. Ceux qui en auraient connaissance sont priés d'en donner avis à ce bureau.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

— Paris a été aujourd'hui témoin d'un spectacle consolant pour la piété : le séminaire du Saint-Esprit venait d'offrir le saint sacrifice pour le repos de l'âme de son digne supérieur, M. l'abbé Fourdinier. Bientôt les pieux élèves du saint prêtre s'avancent sur deux lignes, en surplis, la croix en tête, à travers les rues de Paris, conduisant chrétiennement au cimetière les restes mortels de celui qui fut leur père et leur maître. Ce cortège inaccoutumé ne parut étonner personne ; mais il reçut partout, depuis la rue des Postes jusqu'au cimetière du Midi, des marques de respectueuse sympathie de tous les passants. Dès l'entrée du cimetière, le chant des psaumes attira le grand nombre de personnes qui visitaient en ce moment les tombes de leurs parents et de leurs amis, et tous s'y associèrent avec émotion.

Nous ne ferons point de réflexions sur cette attitude du peuple de Paris quand il n'est pas poussé à des manifestations impies par les déclamations des sophistes voltairiens. Nous aimons mieux dire que ces derniers honneurs étaient dus au prêtre modeste et dévoué qui a conservé à l'Eglise une glorieuse institution, qui a honoré par sa sagesse, par ses vertus apostoliques le sacerdoce, l'Eglise et son pays.

GRÈCE.

Le colonel Rose et ses missionnaires.— On sait comment quatre-vingt familles grecques du bourg d'Hasbeya, après avoir accepté le protestantisme, à la condition que MM. les missionnaires américains paieraient leurs impôts, ont ensuite joué le mauvais tour à ces Messieurs de revenir au schisme. Le consul russe, non content de cette séparation faite à la foi de son Eglise orientale, aurait voulu lui ramener encore de force quatre ou cinq familles plus tenaces que les autres. Il s'appuyait sur la loi qui défend de passer d'un culte à un autre. Cette loi, qui a été ajoutée au Coran en 1833, est, comme on le sait encore, une des lois fondamentales de l'empire russe, où elle n'est pas violée impunément, à moins toutefois qu'on ne passe au culte de l'Etat, infraction qui, dans ce cas, devient un titre d'encouragement et de récompense. Nous avons pris le parti de MM. les missionnaires protestants contre cette ordonnance inique qui prive la conscience de sa première liberté. Nous regrettons aujourd'hui d'avoir à blâmer de nouveau des actes de leur zèle désordonné. Prétendant que les Grecs avaient uniquement cédé aux menaces du patriarche et du consul russe, dans leur défection, et qu'ils retourneraient au protestantisme, s'il leur prêtait l'appui de l'autorité civile, ils font destituer le chef d'Hasbeya afin de le remplacer par un de leurs partisans. La population chrétienne se porte alors en masse à Beyrouth, près de Halil-Pacha, grand-amiral de la flotte, et le prie de s'opposer à cette nouvelle intrigue. Mais le Pacha ne leur donna qu'une réponse évasive. Au bout de quelques jours, catholiques et dissidents eurent la douleur de voir le commandement de la ville confié aux mains d'une créature de MM. les ministres protestants, ou mieux du consul-général d'Angleterre, le colonel Rose, leur patron et le complaisant exécuteur de toutes leurs volontés. C'est ainsi que les agens de l'Angleterre abusent de leur influence politique en fomentant des discordes religieuses probablement contre les intentions de leur gouvernement, et voilà comme MM. les missionnaires américains accommodent avec leur charité évangélique la rancune et la vengeance.

AMÉRIQUE.

Diocèse de Dubuque.— Le diocèse de Dubuque, qui ne possède encore que cinq ou six années d'existence, compte déjà plusieurs établissements d'éducation dirigés par des personnes consacrées à Dieu. Une école pour les jeunes-gens a été ouverte à Dubuque par les Frères de St-Joseph, congrégation religieuse, fondée en France, il y a une vingtaine d'années, et qui a un fort bel établissement dans l'Indiana.

Les Sœurs de la charité ont aussi ouvert une école à Davenport, ville très florissante du même diocèse. La population de cette partie de l'Union augmente chaque année d'une manière sensible ; et les catholiques y émigrent de manière à former déjà un nombre imposant et respectable.

Diocèse de Cincinnati.— Deux ecclésiastiques américains, MM. Young et Grace, appartenant à l'ordre de St-Dominique, sont revenus d'Italie où ils ont passé sept années pour compléter leurs cours de hautes études, et sont maintenant au couvent de leur ordre, dans l'Ohio. Quatre autres prêtres dominicains les accompagnaient, dont trois étaient destinés pour la maison du même ordre qui est au Kentucky. Ces renforts relèveront ces deux établissements si utiles, et où la mort, depuis quelques années, avait laissé de grands vides.

— L'Eglise catholique française de West-Troy (état de New-York) a été détruite par le feu. Il paraît certain qu'il y a été mis exprès.

— La cérémonie de la bénédiction de la première pierre de l'église que l'on construit à l'Evêché, a eu lieu dimanche dernier, le 16 février. Mgr. était assisté de dix ou douze prêtres, entre lesquels nous avons remarqué le Rév. E. T. Badin, premier prêtre ordonné aux Etats-Unis, et qui, après cinquante deux ans d'un laborieux apostolat, est encore plein de vigueur, toutes les fois qu'il s'agit de travailler à la cause sainte à laquelle sa vie toute entière a été dévouée.

Propagateur Catholique.

— Les journaux anglais du 22 donnent des détails étendus sur une séance de l'association du rappel, que M. O'Connell a présidée, lundi dernier, à Dublin.

Du Canadien.

EXTRAIT DU JOURNAL DE M. BOLDUC,
PRÊTRE, MISSIONNAIRE A LA COLOMBIE,

Adressé à M. C.... T.....

SUITE ET FIN.

Maintenant un mot de nos sauvages. Tu sais d'abord qu'il y a ici, depuis près de deux ans, trois RR. PP. Jésuites. Ils sont au sud de la Colombie, presque vis-à-vis les forts Wallawalle et Colville. Leur succès est merveilleux. La nation des *Têtes-plates* est toute chrétienne et celle des *Cœurs-d'Alènes* aussi. Ces deux tribus ne sont pas bien nombreuses. Le père Point écrivait dernièrement à M. le supérieur, que ces *Cœurs-d'Alènes* étaient si fervents qu'il avait cru pouvoir en admettre un bon nombre à la communion fréquente. M. Demers a trouvé chez les sauvages de la Nouvelle-Calédonie des dispositions qui promettent un succès semblable. Les tribus de l'intérieur de notre pays paraissent être d'un caractère tout différent de celles qui se trouvent sur les bords de l'Océan, les rives de la Colombie et de ses affluents, à une petite distance de la mer. Elles montrent moins de répugnance pour le travail, de l'énergie, de la constance et surtout du goût pour les choses spirituelles. Elles ont aussi l'avantage de n'avoir point été aussi corrompues que les autres par les blancs. Les autres, au contraire, sont paresseuses par essence, apathiques, inconstantes et insensibles à tout ce qu'on peut leur dire sur la religion. Elles sont attachées à leurs superstitions à un point qui fait craindre qu'elles ne se convertissent jamais. Sur le grand nombre qui nous environne, je ne vois que trois ou quatre adultes chrétiens. Il y a un bon nombre d'enfants qui le sont; mais j'ai bien peur qu'ils ne soient infidèles aux promesses de leur baptême. La plus grande partie des adultes consent à se faire baptiser à l'article de la mort, mais il est rare qu'ils fassent venir le missionnaire à cet effet; quand on apprend que quelqu'un est malade, on s'y rend de soi-même, et encore il y a beaucoup à faire pour écarter la troupe des docteurs ou hommes de médecine. Ce sont des gens qui abusent de la crédulité des autres, leur font croire que toutes les maladies sont causées par des objets matériels qui entrent dans le corps, et pour les guérir ou pour extraire ces objets, ils sucent les parties où se trouve le mal, jusqu'à ce que le sang vienne, et c'est dans ce sang qu'ils trouvent, disent-ils, les objets qui causent la maladie. Tantôt c'est un petit morceau de peau de chevreuil, tantôt une arête de poisson, etc., etc. Dernièrement un homme de médecine, fort célèbre, a extrait du gosier de son patient un petit couteau; mais l'imposteur a été la dupe de son mensonge, le patient a trouvé que c'était un peu trop gros, et le pauvre docteur a manqué en perdre la vie. C'est à quoi sont exposés ces hommes de médecine lorsque le malade dit en mourant qu'on lui a fait de la mauvaise médecine. Plus tard je te décrirai tout au long l'appareil d'une médecine dans toutes ses formes: je te préviens d'avance que le cœur pourrait bien t'en faire mal: c'est vraiment dégoûtant.

Un grand obstacle à la conversion de nos sauvages, c'est la polygamie, qui est en usage surtout chez les chefs et les gens qui passent pour célèbres, soit par leur méchanceté, soit pour s'être distingués dans quelques guerres. Ainsi deux, trois et quatre femmes sont des choses communes; j'en connais un qui en a eu jusqu'à 10. On juge de la grandeur d'un chef par le nombre de femmes et d'esclaves qu'il possède.

L'esclavage est aussi une des choses détestables qui se trouvent chez eux; ils font un commerce journalier de ces pauvres esclaves, et les maltraitent plus que de vils animaux. Plusieurs chefs en ont vingt et même davantage.

Le jeu est une des passions dominantes chez tous ces peuples; ils jouent tout ce qu'ils possèdent, et quand ils ont tout perdu, les femmes sont mises au jeu: de là une foule de querelles (1).

Jusqu'à présent on ne les avait point soupçonnés d'idolâtrie, mais maintenant je ne doute nullement qu'un grand nombre d'entre eux ne soient idolâtres. Ainsi juge, mon cher ami, s'il est bien facile de faire de fervents chrétiens avec de semblables matériaux; il faut, avant tout, en faire des hommes. Ils avaient dans le commencement montré un zèle qui faisait concevoir les plus belles espérances aux premiers missionnaires, MM. Blanchet et Demers; mais tout cela n'a été que passager, et je crains fort que les belles dispositions qu'ont manifestées les tribus que j'ai visitées sur les îles Vancouver et Whidbey ne soient éphémères. Toutefois, si les tribus qui nous avoisinent refusent la lumière qui leur est offerte, il y a dans l'intérieur du pays une multitude de peuplades pour occuper plus de missionnaires qu'on n'en verra jamais ici.

Quant à l'instruction de notre jeunesse métisse, je dois te dire qu'il y a une école au Wallamette depuis la fin d'octobre dernier.

(1) Parmi les objets que tu vas recevoir se trouvent deux espèces de jeux: l'un des indigènes de Sandwich, l'autre des sauvages de la Nouvelle-Calédonie.

Tous les élèves, (2) au nombre de 35 (le nombre en augmente tous les jours), sont pensionnaires, et ont pour directeur M. Langlois. On y enseigne, pour le présent, l'anglais, le français et l'arithmétique; l'histoire et la géographie viendront par la suite. Parmi les élèves de notre pensionnat il y a plusieurs enfants d'Américains protestans.

A propos d'Américains, j'en viens à leurs ministres. Dans tout le territoire, à peine en reste-t-il quatre ou cinq. Il est venu ici un navire de guerre américain, dont le commandant, peu favorable à ses compatriotes ministres, a examiné leur conduite, s'est informé quels étaient leurs progrès dans la christianisation des naturels, etc., etc. Quant à leur conduite, il a pu en peu de temps former un volumineux rapport; mais pour les progrès de l'évangile parmi les naturels, il a trouvé carte blanche: "Pourquoi," disait-il au gouverneur, M. Maclaughlin, pourquoi ne chassez-vous pas ces gens-là?" tant il était indigné de leur manière d'agir. Enfin, rendu aux Etats-Unis, ce commandant a présenté son rapport à la Société Biblique, qui a aussitôt retranché les sommes qu'elle avait coutume d'allouer à ces propagateurs de la foi qui ne s'occupaient que de commerce. Voilà pourquoi, dans le mois de novembre dernier, il en est parti plusieurs ayant à leur tête leur supérieur. Les Américains venus de St-Louis cette année ne veulent pas les voir, tant ils les détestent. Dernièrement une bande de sauvages de l'intérieur du pays s'étant trouvés choqués de ce qu'un de ces ministres avait voulu les assujétir à des lois qu'il avait faites lui-même, ils ont pris le livre qui les contenait, l'ont déchiré et ignominisé. Sur cela le ministre les a menacés de s'emparer de leurs terres et de leurs chevaux qui sont en grand nombre. Les sauvages, suivant leur coutume, ont dissimulé leur ressentiment pendant plusieurs mois, et sont venus fondre pendant la nuit sur la demeure du ministre. Par bonheur pour lui qu'il n'y était pas, car je pense bien qu'il aurait été victime de ses imprudences. Un pauvre Sandwichois qui était seul dans la maison, au moment de l'attaque, s'est sauvé avec beaucoup de peine. Les sauvages voyant que l'objet de leur vengeance n'y était pas, endommagèrent beaucoup sa demeure. On ne saurait croire combien les sauvages ont peu de sympathie pour les Yankées.

Dernièrement les Américains de l'Orégon-city (château du Wallamette) ont tué un sauvage et en ont blessé un autre; mais les sauvages ont vengé cette mort en tuant deux Américains à coup de fusil, et ce n'est peut-être pas les seuls qui doivent subir le même sort. Le premier qui a été tué avait fait une abjuration publique dans l'église du Wallamette et avait ensuite épousé une métisse catholique, morte depuis: l'automne dernier, s'étant laissé gagner par les ministres méthodistes, il avait renoncé au catholicisme pour reprendre ses anciennes erreurs, et c'est dans cet état malheureux que la mort est venue le trouver.

Je termine ici cette longue lettre: elle est d'un style qui annonce bien un homme qui n'a pas que cela à faire.

Pour la vic,

ton fidèle ami,

J. B. Z. BOLDUC

Prêtre, missionnaire.

(2) Il ne manque pas d'enfants ici, et surtout d'enfants horriblement méchants: si l'instruction ne vient point à leur secours, il y a fort à craindre que cette génération ne devienne pire que les sauvages les plus barbares.

DEUX MAISONS A LOUER.

L'UNE (PLACE LARTIGUE), encoignure des rues Sherbrooke et St. Denis.

L'AUTRE (FAUBOURG QUÉBEC), " " Ste. Marie et Salabery.

S'adresser à l'Evêché.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. ON s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LERROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4s.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,

PTRR.

PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,

PTRR.

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.